

GLORIA SOLAR CO., LTD.

Garantie produit limitée

Version 9

Applicable à compter du 1er mai 2010

Gloria Solar Co., Ltd. ("Gloria Solar") offre au premier acheteur de ce produit une garantie limitée conformément aux termes et conditions indiqués ci-dessous :

1. LE(S) PRODUIT(S) GLORIA SOLAR'S ("Produit(s)") couverts par cette Garantie limitée de produit ("Garantie") sont le module cellulaire 5" de la série GSS5, le module cellulaire 6" de la série GSM6 et le module cellulaire 6" de la série GSS6.

2. GARANTIE LIMITÉE DES MATÉRIAUX ET DE LA MAIN D'OEUVRE

La période de la garantie pour les défauts de matériaux et de main d'œuvre est cinq (5) ans à partir de la date d'achat. Si le Produit ne se conforme pas à la Garantie mentionnée ici pendant la période de la garantie, Gloria Solar s'engage, à son choix, de réparer ou de remplacer le Produit défectueux ou de rembourser le prix d'achat.

3. GARANTIE LIMITÉE SUR LA SORTIE D'ALIMENTATION MINIMALE

Gloria Solar garantie aussi que, si dans les 10 ans à partir de la date d'achat, les performances de sortie d'alimentation d'un Produit sont moins de 90% de la tolérance d'alimentation minimale, mesuré sous des conditions de test standard (STC= Masse de l'air 1,5 1000 W/m², 25°C) comme spécifié dans la page des spécifications du Produit de Gloria Solar ("**Sortie d'alimentation garantie**"), Gloria Solar fournira des produits supplémentaires pour compenser la différence entre la sortie d'alimentation actuelle et 90% de la sortie d'alimentation garantie, si cette faute est causée par des défauts de matériaux ou de main d'oeuvre.

Gloria Solar garantie aussi que, si dans les 25 ans à partir de la date d'achat, les performances de sortie d'alimentation d'un Produit sont moins de 80% de la sortie d'alimentation garantie, Gloria Solar fournira des produits supplémentaires pour compenser la différence entre la sortie d'alimentation actuelle et 80% de la sortie d'alimentation garantie, si cette faute est causée par des défauts de matériaux ou de

main d'oeuvre.

4. BASE DE LA GARANTIE

La Garantie n'est valide que si le Produit a été installé, utilisé et entretenu strictement conformément aux instructions d'installation générale décrites dans les Instructions d'installation et de sécurité qui sont disponibles sur le site Web de Gloria Solar : <https://www.gloriasolar.com>

La période de la présente garantie ne peut pas être étendue au-delà des périodes originales spécifiées dans Section 2 et 3, respectivement, ainsi que dans le cas d'une réparation ou du remplacement d'un Produit défectueux.

Gloria Solar se réserve le droit de donner un autre type de Produit (taille, forme, couleur et/ou spécifications différentes) si, lors de la demande de garantie, le Produit en question n'est plus actuellement fabriqué. Les modules qui ont été enlevés pour être remplacés appartiendront à Gloria Solar.

5. EXCLUSIONS

- a. Les demandes de garantie doivent être faites uniquement pendant la période de validité de la garantie.
- b. Les demandes de garantie ne peuvent être faites que par la personne originale qui a acheté le Produit ou par une personne à qui il a été transféré, à condition que le Produit soit resté installé dans l'endroit où il avait été installé à l'origine lors de la demande de garantie, et que le nouveau propriétaire de celui-ci puisse fournir une preuve adéquate de transfert du Produit.
- c. Cette garantie ne couvre pas les cas suivants :
 - i. Les Produits qui, à la seule discrétion de Gloria Solar, ont été mal traités, mal utilisés, négligés ou qui ont subis un accident, une modification, une installation, un déplacement ou une utilisation incorrecte (y compris mais non limité à, l'installation, le déplacement ou l'utilisation par des personnes qui n'ont pas été autorisées par Gloria Solar ; le

GLORIA SOLAR CO., LTD.

Garantie produit limitée

Version 9

Applicable à compter du 1er mai 2010

non respect des instructions d'installation et/ou de maintenance fournies par Gloria Solar, les réparations par des personnes autres que les techniciens de service agréés de Gloria Solar ; les surtensions électriques, les éclairs, les inondations, les incendies, les dommages accidentaux ou tout autre événement hors du contrôle de Gloria Solar.

- II. Les défauts cosmétiques résultants de l'usure normal des matériaux du Produit.
- III. Les Produits installés dans des endroits où, à la seule discrétion de Gloria Solar, ils peuvent entrer en contact avec de l'eau de mer, la pluie acide, des matériaux corrosifs, etc. comme spécifié dans les Instructions d'installation et de sécurité ([http:// www.gloriasolar.com](http://www.gloriasolar.com)).

- d. Cette Garantie ne couvrira pas les coûts des travaux effectués sur site ni les coûts associés à l'installation, l'enlèvement, le transport ou la réinstallation d'un Produit de Gloria Solar ou de ces composants lorsque vous faites une demande de garantie pour les performances.

6. LIMITATIONS DE LA GARANTIE

SUJET AUX LIMITATIONS PERMISES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LES GARANTIES LIMITÉES DÉCRITES ICI EXCLUENT TOUTES AUTRES GARANTIES IMPLICITES OU EXPLICITES, Y COMPRIS MAIS NON LIMITÉ À, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'UTILISATION À DES FINS, DES BUTS OU DES APPLICATIONS PARTICULIÈRES, AINSI QUE TOUTES AUTRES RESPONSABILITÉS DE LA PART DE GLORIA SOLAR. GLORIA SOLAR NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE EN CAS DE DOMMAGES MATÉRIELS OU DE BLESSURE À DES PERSONNES OU TOUTE AUTRE PERTES OU BLESSURES QUE CE SOIT RÉSULTANTS OU ASSOCIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, À CE PRODUIT, Y COMPRIS MAIS NON LIMITÉ À, TOUS LES EFFETS RÉSULTANTS DU PRODUIT OU DE SON UTILISATION OU DE SON INSTALLATION. LA CORRECTION DES DÉFAUTS, DE LA MANIÈRE ET PENDANT LA PÉRIODE DE

TEMPS DÉCRITES DANS LES PRÉSENTES, CONSTITUE L'INTÉGRALITÉ DES OBLIGATIONS ET DES RESPONSABILITÉS DE GLORIA SOLAR VIS-A-VIS DE L'ACHETEUR QUAND AU PRODUIT, ET CONSTITUERA PLEINE SATISFACTION DE TOUTE DEMANDE, QU'ELLE SOIT BASÉE SUR CONTRAT, NÉGLIGENCE, STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE. EN AUCUN CAS GLORIA SOLAR NE SERA TENU RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIFS, ACCIDENTELS OU SPÉCIAUX, QUELQUE SOIT LA RAISON. TOUT ARRÊT D'UTILISATION, PERTE DE PROFITS, ARRÊT DE PRODUCTION, PERTE DE REVENUES SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES SANS LIMITATION.

GLORIA SOLAR SEULE RESPONSABILITÉ EN DOMMAGE OU AUTRE NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE PRIX PAYÉ PAR L'ACHETEUR ORIGINAL DU PRODUIT COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE.

CERTAINES JURISDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS DES GARANTIES OU LES EXCLUSIONS OU LES LIMITATIONS DES DOMMAGES. DÈS LORS, IL EST POSSIBLE QUE LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS MENTIONNÉES NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES EN TANT QUE CLIENT, ET IL SE PEUT QUE VOUS AYEZ ÉGALEMENT D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UNE RÉGION À L'AUTRE.

7. ASSERTION DE PROPRIÉTÉ

Si vous pensez avoir une demande de garantie valide, veuillez notifier immédiatement *par écrit* (a) l'installateur, qui vend les Produits ou (b) un distributeur agréé de Gloria Solar, de la demande ou (c) envoyer directement cette demande à Gloria Solar. Veuillez aussi fournir une preuve d'achat avec la date d'achat et le code-barres du Produit(s). Si besoin est, votre installateur ou un distributeur pourra vous aider à faire votre demande. Si vous avez besoin de plus d'aide, veuillez écrire à

GLORIA SOLAR CO., LTD.

Garantie produit limitée

Version 9

Applicable à compter du 1er mai 2010

Gloria Solar pour plus d'instructions. La garantie peut être transférée à un nouveau propriétaire du lieu où les Produits ont été installés à l'origine, à condition que les Produits restent installés au même endroit..

Le retour de tout Produit(s) ne sera pas accepté si aucune autorisation préalable écrite n'a été fourni à Gloria Solar.